

SARL MURA 43 BOULEVARD TZAREWITCH 06000 NICE
AGR : E 11 006 0662 0
N° RC : 537 442 485
N° SIRET : 537 442 485 00018
N° TVA intracommunautaire : FR 63 537442485
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture de région : 93 06 08055 06

PROGRAMME DE FORMATION À LA PASSERELLE BEA (BOÎTE AUTOMATIQUE) VERS B TRADITIONNEL (BOÎTE MANUELLE)

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Posséder le permis B sur boîte automatique depuis au moins 3 mois

Déroulement de la formation

Pour les personnes titulaires d'un permis BEA (boîte automatique) pour des raisons non médicales et qui souhaitent conduire un véhicule à boîte manuelle, pas besoin de repasser l'examen pratique. Une simple régularisation du permis de conduire suffit en suivant une formation de 7 heures comprenant deux étapes :

1) Etape 1 : Durée de 2 heures :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité

2) Etape 2 : Durée de 5 heures :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation et adopter les techniques de l'éco-conduite
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation

L'auto-école délivrera, à la fin de la formation, une attestation au conducteur et un exemplaire à l'autorité administrative avec **la demande de fabrication du nouveau permis sur ANTS dont elle se chargera.**

La formation est à 300€.